

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-01-24
Séance du 24 janvier 2024

Objet : Autorisation de démolition partielle de la résidence « Platanes » située 10 et 12 avenue de la Mayre et 2 allée des Platanes par Habitat du Gard

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	10	1

VOTE	
A la majorité	
	Contre : 5
	Abstention : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 janvier 2024.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Michèle **FOND-THURIAL** procuration à C. MUCCIO, Jean Christian **REY** procuration à J-Y CHAPELET, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. BAUME, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J. OBID, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C.BOISSEL, Mourad **ABADLI** procuration à P. BERTHOMIEU, Sylvain **HILLE** procuration à M. CEGIELSKI, Michel **SELLENS** procuration à C.SUAU, Françoise **SERVOL** procuration à M.COUSTON, Olivier **WIRY** procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Claude **ROUX**

Objet : Autorisation de démolition partielle de la résidence « Platanes » située 10 et 12 avenue de la Mayre et 2 allée des Platanes par Habitat du Gard

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L. 443-15-1,

Vu la délibération du conseil d'administration d'Habitat du Gard n° 2023/046, en date du 25 septembre 2023, relative à l'engagement de l'opération ANRU par la démolition partielle de 30 logements « Les Platanes », 10 et 12 Avenue de la Mayre et 2 Allée des Platanes,

Vu la demande d'autorisation formulée par Habitat du Gard sur son projet de démolition partielle de la barre « Les Platanes » en date du 27 octobre 2023,

Considérant que la barre « Les Platanes » est composée de 30 logements individuels édifiés sur la parcelle BN 122,

Considérant que la démolition de ces logements a été ciblée dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Commune,

Considérant que l'OPH Habitat du Gard sollicite l'accord préalable de la Commune de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant que la question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 10 janvier 2024,

Le Conseil municipal décide à la majorité – 2 abstentions (O. WIRY procuration à G. SANCHEZ, G.SANCHEZ) – 5 votes contre (J-L MORELLI, L. MARQUES ROUX, B. NASS, T. VINCENT, J. JACKEL):

- de donner son accord pour la démolition partielle de l'ensemble immobilier « Platanes » situé 10 et 12 Avenue de la Mayre et 2 Allée des Platanes, composé de 30 logements sur la parcelle BN 122 et propriété d'Habitat du Gard.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 24 janvier 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **30 JAN. 2024**

et publié le **30 JAN. 2024**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

